



Chamonix / Modane, le 8 décembre 2009

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tunnels du Mont Blanc et du Fréjus : révision des tarifs de péage au 1^{er} janvier 2010

En application des décisions des gouvernements français et italien, les tarifs des Tunnels du Fréjus et du Mont Blanc seront révisés le 1^{er} janvier 2010 pour tous les véhicules à hauteur de 5,55 %. Cette révision permettra de financer les investissements à réaliser et d'assurer la mobilisation des équipes sur le terrain 24 h/24, pour la sécurité et la qualité de service.

► **Une décision conjointe des gouvernements français et italien**

Conformément aux décisions des gouvernements français et italien en date du 20 novembre 2009, les tarifs du Tunnel du Mont Blanc et du Tunnel du Fréjus seront révisés à hauteur de 5,55 % pour tous les véhicules le 1^{er} janvier 2010 à 0h00*.

► **Financer les investissements et la mobilisation des équipes 24 h/24 pour la sécurité et la qualité de service**

Dans le cadre fixé par les Etats français et italien, la révision de 5,55 % résulte de la somme de deux éléments :

- **2,05 %** correspondant à la moyenne des inflations constatées en Italie et en France. L'objectif : supporter les investissements importants et la présence des équipes** sur le terrain pour la sécurité et la qualité de service.
Dans chacun des tunnels, ce sont près de 250 personnes qui sont mobilisées à ce titre. En outre, des investissements permanents sont réalisés, notamment pour bénéficier des toutes dernières technologies en matière de sécurité et assurer l'entretien des deux tunnels.
Au Tunnel du Mont Blanc, plus de 17 millions d'euros seront engagés en 2010. Ces investissements porteront notamment sur la refonte du système informatisé de pilotage de tous les équipements du tunnel, l'expérimentation de systèmes d'aspersion pour lutter contre l'incendie ou encore sur la réalisation d'une deuxième voie montante pour fluidifier la circulation sur la rampe d'accès française.
Au Tunnel du Fréjus, 2010 verra se terminer le remplacement des trappes de désenfumage et s'engager les travaux de rénovation de l'éclairage pour plus de 10 millions d'euros.
- **3,50 % pour le financement d'investissements exceptionnels.**
Au Tunnel du Fréjus, cette révision de tarifs contribuera au financement de la galerie de sécurité actuellement en construction, conformément aux normes fixées par la directive européenne et applicables en 2014. Ainsi, le Tunnel du Fréjus disposera d'issues de secours tous les 400 m environ. SFTRF investira sur 5 ans 200 millions d'euros dans cette construction.
Au Tunnel du Mont Blanc, cette évolution correspond à la prise en charge de la Route Blanche*** par ATMB en 2010. Celle-ci restera en effet gratuite pour les usagers. Dans ce cadre, ATMB investira plus de 30 millions d'euros sur 5 ans pour déployer de nouveaux équipements, moderniser et entretenir l'infrastructure. A titre d'exemple, ces travaux concerneront les chaussées, la prévention des risques naturels (éboulements...), les 120 ouvrages d'art (ponts, viaducs, tunnels...). En outre, ATMB recrutera plus de 25 collaborateurs pour compléter ses équipes et assurer un niveau service optimal sur la Route Blanche.

* Pour mémoire, il s'agit de la révision des tarifs de péage qui aurait dû intervenir au 1^{er} juillet 2009.

** Inflations constatées en Italie (2,52 %) et en France (1,58 %) sur la période de 18 mois allant du 1^{er} mars 2008 au 31 août 2009.

*** La Route Blanche compte 4 aires de services et de repos, 43 ponts et viaducs, dont le viaduc des Egratz long de 1 470 m et haut de 68 m. Elle comporte également deux tunnels de 420 m et de 1 015 m.

TARIFS AU 1^{er} JANVIER 2010

(TVA 19,60% ou IVA 20,00% incluse)

VEHICULES LEGERS	Classe	TYPE DE VEHICULE	COTE FRANCE et COTE ITALIE				
			Course simple	Aller-retour (1)	Abonnement (2)		Forfait (3) 1 mois
					10 passages	20 passages	
5		Moto, moto avec side-car, moto avec remorque	23,20	29,10	72,80	102,00	174,80
1		Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur au droit de l'essieu avant est inférieure à 1,30 m et la hauteur totale est inférieure ou égale à 2 m	35,10	43,70	109,30	153,00	174,80
2		Véhicule ou ensemble de véhicules dont la hauteur totale est supérieure à 2 m et inférieure ou égale à 3 m	46,40	58,30	145,70	204,00	-

POIDS LOURDS	Classe	TYPE DE VEHICULE	COTE FRANCE		COTE ITALIE	
			Course simple	Aller-retour (1)	Course simple	Aller-retour (1)
3 Euro 1		134,40	215,70	134,90	216,40	
4 Euro 2-3-4	Véhicule à trois essieux ou plus dont la hauteur totale est supérieure à 3 m	255,30	413,50	256,20	414,90	
4 Euro 1		270,20	437,50	271,10	439,00	
classe D Euro 2-3-4	Transport exceptionnel "A" (frigorifiques)	270,30	-	271,20	-	
classe D Euro 1		285,20	-	286,10	-	
classe E Euro 2-3-4	Convoi exceptionnel "B"	703,70	-	706,00	-	
classe E Euro 1		744,50	-	746,60	-	

(1) Pour les classes 1, 2 e 5, le retour est valable jusqu'à 24 h du septième jour suivant celui d'émission.

Pour les classes 3 e 4, le retour est valable jusqu'à 24 h du quinzième jour suivant celui d'émission.

(2) Les abonnements donnent droit à 10 ou 20 passages pour une période de 24 mois consécutifs en plus du mois de validation.

(3) L'abonnement forfait donne droit à 50 passages pour une période de 30 jours consécutifs en plus du jour de validation.

Cartes de crédit acceptées : CB (Visa, Eurocard, Mastercard, American Express) - DKV - ESSO - SHELL - EUROTRAFIC - GR - ROUTEX - UTA - RESSA

CONTACTS PRESSE

Elisabeth Sawicki - ATMB - Tél. : 06 17 58 70 80 - elisabeth.sawicki@atmb.net

Virginie Ratel - SFTRF - Tél : 06 08 76 32 84 - vratel@tunneldufrejus.com

www.atmb.net

www.sftrf.fr